

Le Vendredi 1 avril 2016

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra en mairie le :

Judi 7 avril 2016 à 20 h 30

Objet de la séance :

- Compte de gestion (budget principal et annexes)
- Compte administratif (budget principal et annexes)
- Affectation de résultat (budget principal et annexes)
- Budget primitif 2016 (budget principal et annexes)
- Taux impositions
- Groupement commande pour réalisation des agendas d'accessibilité programmée
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence

Veillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christian SIMONOT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE du 7 AVRIL 2016**

Date de la convocation : 01 avril 2016	Nombre de membres en exercice : 11
Date affichage : 01 avril 2016	Nombre de membres présents : 9
	Nombre de votants : 10
	Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mil seize, sept avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Rillé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Rillé, sous la présidence de Monsieur Christian SIMONOT</i>	Présents : Christian SIMONOT, Bénédicte SLONINA Florence CROCHARD, Xavier DUPONT, Jean Pierre HUET, Florence ROGER, David FOSTIER, Ghislaine MONCHATRE, VENEL Nicole.
Secrétaire de séance : Ghislaine Monchâtre	Absent(s) : José GRUWE
	Absents représentés : Anne GODIER (procuration donné à Monsieur SIMONOT)

Les comptes rendus des séances du 21 janvier 2016 et du 25 février 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

1- Budget Annexe Assainissement – approbation du compte de gestion**D/2016-10a**

L'assemblée délibérante à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Arrondissement de Tours

Commune de Rillé

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

**1- Budget Annexe Assainissement – approbation du compte administratif
D/2016-10b**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le compte de gestion ayant été approuvé,
Monsieur le MAIRE s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme SLONINA,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015 ;

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs à l'unanimité

**1-Budget Annexe Assainissement – affectation du résultat
D/2016-10c**

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent cumulé de **5 247.16 euros** d'exploitation
- un excédent cumulé de **6 383.41 euros** d'investissement

Décident à l'unanimité d'affecter les résultats suivants :

- au compte 001, le report de l'excédent d'investissement de **6 383.41 euros**
- au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **5 247.16 €**

1-Budget Annexe Assainissement – vote du budget 2016**D/2016-10d**

L'assemblée délibérante arrête le budget pour l'année 2016, à l'unanimité, qui s'équilibre en recette et en dépenses :

Section d'exploitation dépenses : **39 247.71 €**

Section d'exploitation recettes : **39 247.71 €**

Section Investissement dépenses : **25 705.12 €**

Section Investissement recettes : **25 705.12 €**

2- Budget Annexe Logement Sociaux – approbation du compte de gestion**D/2016-11a**

L'assemblée délibérante à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

**2- Budget Annexe Logement sociaux – approbation du compte administratif
D/2016-11b**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le compte de gestion ayant été approuvé,

Monsieur le MAIRE s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme SLONINA,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015 ;

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs

2-Budget Annexe Logement Sociaux – affectation du résultat

D/2016-11c

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent cumulé de **42 171.84 euros** de fonctionnement
- un déficit cumulé de **10 052.52 euros** d'investissement

Décident à l'unanimité d'affecter les résultats suivants :

- au compte 001, le report du déficit d'investissement de **10 052.52 euros**
- au compte 1068, afin de couvrir une partie du besoin de financement en section d'investissement de **10 052.52 euros**
- au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **32 119.32 €**

2-Budget Annexe Logement Sociaux – vote du budget 2016

D/2016-11d

L'assemblée délibérante arrête le budget pour l'année 2016 qui s'équilibre en recette et en dépenses :

Section de fonctionnement dépenses : **47 859.32 €**
Section de fonctionnement recettes : **47 859.32 €**

Section Investissement dépenses : **34 986.30 €**

Section Investissement recettes : **34 986.30 €**

3- Budget Principal Communal – approbation du compte de gestion

D/2016-12a

L'assemblée délibérante à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

3- Budget Principal Communal – approbation du compte administratif

D/2016-12b

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le compte de gestion ayant été approuvé,

Monsieur le MAIRE s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme SLONINA,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015 ;

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs

3-Budget Principal Communal – affectation du résultat

D/2016-12c

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent cumulé de **138 808.24 euros** de fonctionnement
- un déficit cumulé de **52 647.49 euros** d'investissement

Décident à l'unanimité d'affecter les résultats suivants :

- au compte 001, le report du déficit d'investissement de **52 647.49 euros**
- au compte 1068, afin de couvrir une partie du besoin de financement en section d'investissement de **52 647.49 euros**
- au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **86 160.75 €**

3-Budget Principal Communal – vote du budget 2016

D/2016-12d

L'assemblée délibérante arrête le budget pour l'année 2016, à l'unanimité, qui s'équilibre en recette et en dépenses :

Section de fonctionnement dépenses : **311 987.50 €**

Section de fonctionnement recettes : **311 987.50 €**

Section Investissement dépenses : **443 803.38 €**

Section Investissement recettes : **443 803.38 €**

4- TAUX IMPOSITION 2016**D/2016-13**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil municipal décide** les taux d'imposition 2016 suivant :

- Taxe d'habitation : **12.85 %**
- Taxe foncière bâti : **17.64 %**
- Taxe foncière non bâti : **40.00 %**

5- Budget Annexe du CCAS – approbation du compte de gestion**D/2016-14a**

L'assemblée délibérante à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

**5- Budget Annexe du CCAS – approbation du compte administratif
D/2016-14b**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le compte de gestion ayant été approuvé,
Monsieur le MAIRE s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme SLONINA,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015 ;
- 2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs

5- Budget Annexe du CCAS – affectation du résultat

D/2016-14c

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent cumulé de **944.34 euros** de fonctionnement.

Suite à la dissolution du budget du CCAS au 31/12/2015 par délibération du 26 novembre 2015

L'assemblée décide à l'unanimité d'affecter le fonctionnement cumulé de 944.34 euros à la ligne R002 du budget principal communal 2016.

**6- Adhésion au groupement de commande pour la réalisation de l'Agenda
Accessibilité Programmée****D/2016-15**

Des discussions menées entre la Communauté de Commune Touraine Nord-Ouest et ses communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la réalisation des agendas d'accessibilité programmée permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et d'avoir le même prestataire donc la même méthodologie.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes créé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Commune Touraine Nord-Ouest du 29 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin au terme du marché.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes créé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Commune Touraine Nord-Ouest du 29 mars 2016,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- accepte que la Communauté de Commune Touraine Nord-Ouest soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Fin de séance : 23 h 05

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 7 AVRIL 2016				
N° délibération	Nomenclature « Actes »		Objet de la délibération	Page
	Code	Thème		
D/2016-10 a-b-c-d	7.1	Finances locales – décisions budgétaires	Budget annexe assainissement	18-20
D/2016-11 a-b-c-d	7.1	Finances locales – décisions budgétaires	Budget annexe logement sociaux	20-21
D/2016-12 a-b-c-d	7.1	Finances locales – décisions budgétaires	Budget principal communal	22-23
D/2016-13	7.2	Finances locales – Fiscalité	Vote des taux impositions 2016	24
D/2016-14 a-b-c-d	7.1	Finances locales – décisions budgétaires	Budget annexe du CCAS	24-25
D/2016-15	9.1.3	Autres compétences de la commune – convention diverses	Adhésion au groupement de commande pour l'AD'AP	26

Les membres du conseil municipal attestent avoir participé à la réunion du conseil municipal du 7 avril 2016 en mairie de RILLE, avoir pris part au vote et pu consulter le registre des délibérations

EMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 7 avril 2016	
Monsieur Christian SIMONOT, Maire	Madame Anne GODIER, 1 ^{ère} adjointe au maire ABSENTE
Madame Bénédicte SLONINA, 2 ^{ème} adjointe au maire	Madame Florence CROCHARD, 3 ^{ème} adjointe au maire
Monsieur Xavier DUPONT, conseiller municipal	Monsieur David FOSTIER, conseiller municipal
Monsieur José GRUWE, conseiller municipal ABSENT	Monsieur Jean-Pierre HUET, conseiller municipal
Madame Ghislaine MONCHATRE, conseillère municipale	Madame Florence ROGER, conseillère municipale
Madame Nicole VENEL, conseillère municipale	